

## PAR COURRIEL

Saint-Eustache, le 5 janvier 2021

### **Monsieur Jean-François Roberge**

Ministre de l'Éducation  
Ministère de l'Éducation  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue de La Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A

### **Objet : Accès au masque N95 pour les enseignantes et enseignants**

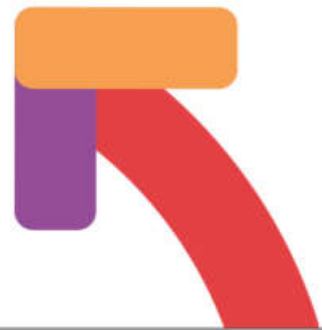
---

Monsieur le Ministre,

En marge de la conférence de presse à laquelle vous participiez aujourd'hui, la FAE a été informée de la décision prise par les autorités de ne pas permettre aux enseignantes et enseignants d'avoir accès au masque N95. Pourtant, cette demande faite par la FAE s'explique par les nombreuses inquiétudes exprimées par les enseignantes et enseignants visées par la décision de maintenir les écoles et certaines classes spécialisées ouvertes. La nature particulièrement contagieuse du variant Omicron justifie également notre demande.

La décision prise par les autorités n'est pas acceptable et ne tient pas compte de la réalité avec laquelle les enseignantes et enseignants, notamment celles et ceux qui travaillent dans certaines classes et des écoles spécialisées, doivent composer. Pour justifier cette décision, le D<sup>r</sup> Horacio Arruda, directeur national de la Santé publique, a affirmé que « Il n'est pas recommandé d'utiliser le N95. Il est surtout utilisé dans un contexte de soins où on a des interventions spécifiques à certains endroits, et de porter un N95 toute la journée est excessivement difficile, a-t-il indiqué lors du point de presse. [Le port du N95] n'est pas supérieur aux masques de procédure bien utilisés. C'est ce que nos experts nous disent ».

À l'évidence, les experts sur lesquels vous vous appuyez pour justifier cette décision ne savent pas que les techniques de communication utilisées dans certaines classes et dans les écoles spécialisées ne sont pas celles qui prévalent dans les classes ou dans les écoles dites



« régulières ». Ainsi, la communication avec les populations d'élèves, qui fréquentent certaines classes et les écoles spécialisées, peut prendre des formes variées qui ne peuvent être associées aux méthodes utilisées dans les classes et dans les écoles dites « régulières ». Il est aussi pour le moins étonnant de constater que des collègues des enseignantes et des enseignants, qui sont issus du réseau de la santé et qui travaillent quotidiennement avec eux auprès des mêmes élèves, sont autorisés à porter un masque N95. Comment expliquez-vous cette contradiction?

De plus, le D<sup>r</sup> Arruda n'a pas été en mesure de justifier la décision de refuser l'accès au masque N95 dans le réseau scolaire québécois à la lumière de l'information connue de toutes et de tous et qui permet de constater que les enseignantes et les enseignants de l'Ontario ont accès aux masques N95. Ainsi, les conseils scolaires permettent à nos collègues ontariens de faire le choix de porter un masque N95 ou un masque de procédure. Rien ne justifie que le gouvernement du Québec s'obstine à refuser aux enseignantes et enseignants du Québec ce choix.

Alors que le variant Omicron continue de déjouer les stratégies mises de l'avant par les autorités sanitaires, il importe de souligner que de permettre aux enseignantes et enseignants, qui travaillent dans des classes ou des écoles spécialisées ou dites « régulières », contribuerait à solidifier grandement le sentiment de sécurité. Comme vous le savez, celui-ci est passablement ébranlé par plus de 21 mois de crise sanitaire. Rien ne justifie l'entêtement des autorités sur cette question si ce n'est une incapacité à comprendre que certains gestes permettent de rassurer celles et ceux qui effectuent un travail jugé prioritaire par le gouvernement du Québec.

Pour toutes ces raisons, la FAE vous demande d'intervenir de manière à permettre aux enseignantes et enseignants l'accès rapide à des masques N95.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations chaleureuses,



Sylvain Mallette  
Président

c.c. Monsieur Pascal Poulin, Directeur des relations de travail, ministère de l'Éducation  
Madame Julie Lussier, Cheffe de cabinet, ministère de l'Éducation

